

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE

Le 11 décembre 2012

PROGRAMME INCITATIF DE MAINTIEN DE MARCHÉ

**OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES DE TROIS MOIS
(OBX)**

Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») lance une demande de proposition (« **DDP** ») pour le maintien de marché des options sur contrats à terme sur acceptations bancaires de trois mois (OBX). Cette DDP est émise à l'intention des participants agréés et des participants agréés étrangers intéressés à soumettre une proposition décrivant brièvement leurs compétences et leur intérêt quant aux activités de maintien de marché du contrat OBX. Les activités de maintien de marché devront satisfaire à l'exigence de coter 80 % du temps entre 8 h et 16 h et coter en continu de 14 h 30 à 15 h tous les jours afin d'assurer le règlement approprié du contrat, à la taille minimale et l'écart maximal indiqués dans la DDP.

Les mainteneurs de marché choisis bénéficieront des avantages suivants :

- **Compensation fixe :**
 1. Si trois (3) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 100 000 \$ par année, payable mensuellement (8 333,33 \$ par mois).
 2. Si quatre (4) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 75 000 \$ par année, payable mensuellement (6 250,00 \$ par mois).
 3. Si cinq (5) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 60 000 \$ par année, payable mensuellement (5 000,00 \$ par mois).
- **Rémunération variable :** la Bourse procédera au paiement prorata d'un montant égal à 20% de ses revenus de transaction nets entre les mainteneurs de marché retenus pour une période de cinq (5) ans sur tout volume de négociation excédant le volume quotidien moyen actuel de 2 000 contrats.
- **Remboursement des frais d'exécution :** les mainteneurs de marché obtiendront le remboursement des frais d'exécution sur leur activité de maintien de marché sur le contrat OBX.

Circulaire no : 165-2012

À la fin de la période de soumission de DDP, la Bourse procèdera à la sélection des mainteneurs de marché qui auront soumis leur proposition et qui auront accepté de coter le contrat OBX.

Échéancier proposé

Date de mise en oeuvre	Détails
11 décembre 2012	Distribution de la DDP
18 décembre 2012	Date limite pour la communication des questions
21 décembre 2012	Date limite des réponses de la Bourse aux questions
7 janvier 2013	Date limite pour la soumission des propositions à la DDP
10 janvier 2013	Avis aux mainteneurs de marché sélectionnés
24 janvier 2013	Date limite pour la signature de l'entente de mainteneur de marché
1 ^{er} février 2013	Lancement des activités de maintien de marché

L'échéancier proposé est sujet à des changements à la discrétion de la Bourse.

Vous trouverez ci-joint les renseignements détaillés sur le programme de maintien de marché. Vous pouvez aussi y accéder à partir du site Web de la Bourse www.m-x.ca.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Joanne Elkaim, directrice, Dérivés sur titres à revenu fixe, par courriel à jelkaim@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés
Bourse de Montréal Inc.

DEMANDE DE PROPOSITION

visant le maintien de marché pour la négociation des options sur contrats à terme
sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX)

Publié par la Bourse de Montréal Inc. – Dérivés sur titres à revenu fixe
Décembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et objet de la demande de proposition	3
Renseignements généraux	3
a. Historique	3
b. Occasion	4
Programme	5
a. Description du processus :	5
b. Nombre de mainteneurs de marché :	5
d. Incitatifs :	5
e. Durée du contrat :	6
f. Critères de sélection des mainteneurs de marché – Éléments :	6
g. Exigences en matière de maintien de marché :	7
Procédure de demande de proposition (DDP)	8
a. Confirmation de la réception et de la livraison de la proposition	8
b. Personne-ressource	8
c. Échéancier	8
d. Tableau informatif	8
Divulgateion	8
Conflits	9
Évaluation	9
Conditions générales	9

Introduction et objet de la demande de proposition

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») annonce la création d'un nouveau programme incitatif de maintien de marché pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) dont le lancement est prévu en février 2013.

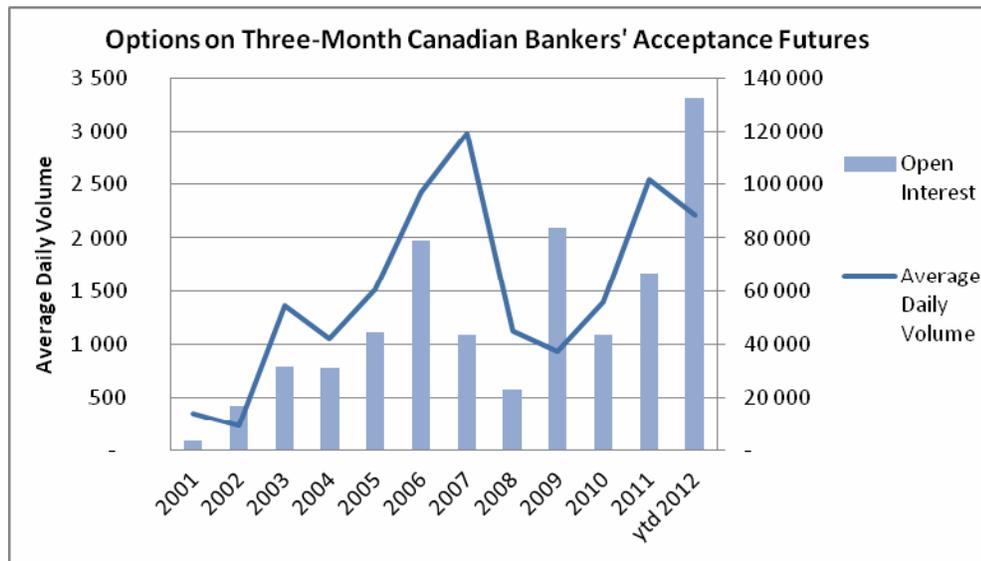
Tous les participants agréés (« PA ») ou participants agréés étrangers (« PAÉ ») qui ont un intérêt pour le programme peuvent soumettre une proposition (la « proposition ») contenant les éléments (les « critères ») prévus au Tableau 1.

Les candidats seront évalués sur la qualité de leur proposition, leur statut en règle et la conformité du PA ou PAÉ aux règles et procédures la Bourse.

Renseignements généraux

a. Historique

Les options OBX ont été introduites en 1994. Bien que l'activité du contrat OBX a varié au fil du temps, selon des données recueillies par la *Futures and Options Intelligence* le contrat OBX a enregistré la plus forte croissance de volume dans le monde pour le premier semestre 2011 avec une augmentation de 132 % à la fin juin.



Source : Bourse de Montréal Inc.

Depuis son lancement, le contrat OBX a enregistré une croissance modeste comparé à ses pairs sur taux d'intérêt à court terme (« contrats STIR »). Même si les volumes

ont augmenté, le contrat OBX n'a pas atteint son plein potentiel en termes de profondeur et liquidité nécessaires afin de satisfaire aux demandes de certains clients.

Dans le passé, la Bourse a mis en place plusieurs moyens pour développer la liquidité du contrat OBX. Ces moyens dont le succès a été mitigé incluaient des initiatives de dispense de frais et partage de revenu. Les leçons tirées de ces initiatives ont permis à la Bourse de concevoir un programme novateur de maintien de marché présenté ici, lequel devrait apporter aux participants canadiens et étrangers la liquidité recherchée pour commencer à négocier activement le contrat OBX.

b. Occasion

En plus des demandes de participants, actuels et éventuels, pour un maintien de marché amélioré et une liquidité accrue, le contrat OBX est sous-développé par rapport à ses pairs.

L'évolution d'une option sur contrat à terme se mesure par le pourcentage d'options négociées par rapport au nombre de contrats à terme sous-jacents négociés. Comme le montre le tableau qui suit, il est évident que le contrat OBX est bien positionné une solide croissance dans l'avenir.

Bourse	Produit	Volume quotidien moyen sur contrats à terme		Volume quotidien moyen sur contrats d'options		Options/Contrats à terme Volume Ratio	
		2011	Cumul 2012	2011	Cumul 2012	2011	Cumul 2012
CME	Eurodollar	2 238 439	1 760 514	400 219	219 335	18 %	12 %
Euronext	Euribor	941 443	700 829	557 526	294 823	59 %	42 %
Euronext	Sterling	449 754	461 817	130 175	36 756	29 %	8 %
MX	OBX	83 798	85 588	2 550	2 189	3 %	3 %

Source : Service de recherche et développement de la Bourse

Même si le taux directeur de la Banque du Canada est demeuré stable à 1 % au cours des deux dernières années, il apparaît évident que cette situation ne durera pas et cela expose les participants à un risque accru de taux d'intérêt au fil du temps.

Le soutien approprié de mainteneurs de marché ne permettra non seulement aux participants de mieux gérer le risque, mais cela procurera aussi des occasions aux participants tactiques d'intervenir sur le marché OBX.

En plus du potentiel de croissance du contrat OBX, cette initiative vient appuyer le projet de relance de la courbe de rendement introduit en juillet 2011. Une plus grande participation dans le marché OBX se traduira en une amélioration de la liquidité dans les contrats à terme sur acceptations bancaires de trois mois (BAX), rapprochant la Bourse de son objectif ultime de développement de la courbe canadienne des prix à terme.

Programme

a. Description du processus :

Après l'expiration de la Demande de proposition (« DDC »), les candidats seront évalués par un comité (le « comité ») selon un ensemble prédéfini de critères (les « critères »).

b. Nombre de mainteneurs de marché :

Un total de trois à cinq répondants peuvent être retenus, sous condition que chacun satisfait aux exigences minimales prévues à la DDC. Dans l'éventualité où le nombre de répondants qualifiés excède ce total, le comité déterminera combien de répondants seront choisis.

c. Admissibilité :

- Les participants agréés (« PA ») de la Bourse;
- ou
- Les participants agréés étrangers (« PAÉ ») de la Bourse.

d. Incitatifs :

i. Rémunération fixe :

1. Si trois (3) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 100 000 \$ par année, payable mensuellement (8 333,33 \$ par mois). Le paiement de la rémunération fixe sera conditionnel au respect des exigences minimales prévues à l'entente.

2. Si quatre (4) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 75 000 \$ par année, payable mensuellement (6 250,00 \$ par mois). Le paiement de la rémunération fixe sera conditionnel au respect des exigences minimales prévues à l'entente.
3. Si cinq (5) mainteneurs de marché sont sélectionnés, chacun recevra 60 000 \$ par année, payable mensuellement (5 000,00 \$ par mois). Le paiement de la rémunération fixe sera conditionnel au respect des exigences minimales prévues à l'entente.

ii. Rémunération variable :

La Bourse procédera au paiement prorata d'un montant égal à 20 % de ses revenus de transaction nets entre les mainteneurs de marché retenus pour une période de cinq ans sur tout volume de négociation excédant le volume quotidien moyen actuel de 2 000 contrats.

iii. Remboursement des frais d'exécution

Les mainteneurs de marché obtiendront le remboursement des frais d'exécution sur leur activité de maintien de marché sur le contrat OBX.

Note : Pour être admissible à la rémunération et au remboursement des frais d'exécution, toutes les exigences stipulées à la section f doivent être rencontrées.

e. Durée du contrat :

Cinq (5) ans

f. Critères de sélection des mainteneurs de marché – Éléments :

i. Technologie

La qualité des activités d'un mainteneur de marché dépend grandement sur des technologies sophistiquées. Les répondants possédant des capacités supérieures auront un avantage dans le processus de sélection.

ii. Capitalisation

Afin de satisfaire à la demande de clients et pour soutenir la croissance du marché, les mainteneurs de marché doivent détenir les capitaux nécessaires.

iii. Connaissances

Une expérience en matière de maintien de marché sur des titres à revenu fixe est fondamentale pour assurer le succès du projet.

iv. Critère additionnel

Les répondants proposant d'excéder une des exigences et ceux qui proposent de coter les options *mid-curve* sur le contrat BAX auront une meilleure position dans le processus de sélection.

g. Exigences en matière de maintien de marché :

- i. Durée de la journée : Les mainteneurs de marché devront coter 80 % du temps entre 8 h et 16 h.
- ii. Règlement du contrat : Les mainteneurs de marché devront coter en continu de 14 h 30 à 15 h tous les jours afin d'assurer le règlement approprié du contrat.
- iii. Exigences de cotation des lignes :
 - 4 mois les plus rapprochés
 - 1 à parité
 - 2 en jeu
 - 2 hors jeu
- iv. Taille minimale : Chaque mainteneur de marché devra afficher une taille minimale de 500 contrats sur le cours vendeur et sur le cours acheteur sur les lignes désignées à la section g. iii.
- v. Écart maximal : Les mainteneurs de marché devront afficher des marchés avec un écart maximal de 2 points.

Note : Les critères ci-haut décrivent les exigences minimales. Les répondants proposant de dépasser ces exigences (taille, écart, séance initiale, options mid-curves) auront une meilleure position dans le processus de sélection.

Procédure de demande de proposition (DDP)

a. Confirmation de la réception et de la livraison de la proposition

Prière d'accuser réception de la présente DDP par courriel (à l'adresse indiquée ci-dessous) au plus tard à 17 h le 17 décembre 2012.

b. Personne-ressource

Prière d'adresser toutes les questions écrites par courriel à la personne suivante :

Joanne Elkaim

Directrice, Dérivés sur titres à revenu fixe

Téléphone : 514 871-7891

Courriel : jelkaim@m-x.ca

c. Échéancier

11 décembre 2012	Distribution de la DDP
18 décembre 2012	Les questions doivent être soumises
21 décembre 2012	La Bourse répondra aux questions
7 janvier 2013	Date limite pour la soumission de propositions (ou toute date ultérieure déterminée par la Bourse)
10 janvier 2013	Avis aux mainteneurs de marché retenus
24 janvier 2013	Signature de la convention de mainteneur de marché
1 ^{er} février 2013	Début des activités de maintien de marché

d. Tableau informatif

Le processus d'évaluation de DDP ciblera les propositions soumises en réponse aux éléments décrits dans le cadre de la présente DDP. Dans le cadre de la préparation de la proposition, vous êtes priés de vous reporter aux renseignements supplémentaires donnés dans le tableau ci-joint (page 11).

Divulgence

Tous les documents soumis par les répondants deviennent la propriété de la Bourse. L'information contenue dans les propositions est exclusive et, par conséquent, sera traitée de façon confidentielle.

Conflits

Les répondants doivent signaler dans leur proposition les conflits d'intérêt potentiels, notamment apparents, entre le répondant et la Bourse ou ses participants.

Évaluation

Le processus d'évaluation vise à retenir les propositions qui, à l'appréciation de la Bourse, répondent le mieux aux critères énoncés dans la présente DDP. Les répondants souhaitant améliorer leur position devront excéder les critères minimaux de la DDP. Les propositions qui seraient les plus avantageuses pour les participants au marché de la Bourse seront accueillies favorablement dans le processus de sélection.

Bien que tous les critères soient des éléments importants dans le processus de sélection, les répondants doivent et sont réputés reconnaître que le comité directeur du projet de la Bourse peut prendre en considération d'autres éléments pertinents pour l'évaluation des propositions.

Conditions générales

1. L'envoi de la présente DDP à un répondant éventuel ne constitue pas un engagement exprès ou implicite de la part de la Bourse et la Bourse n'est aucunement tenue d'accepter une proposition.
2. La Bourse ne saurait être tenue de payer les frais, coûts ou dépenses engagés par le répondant dans le cadre de la présente DDP ou de quelque autre demande.
3. Les répondants ne peuvent divulguer leur proposition ou des éléments de leur proposition à des tiers sans le consentement écrit préalable de la Bourse.
4. La Bourse peut annuler, modifier ou retirer la présente DDP à sa seule appréciation et sans préavis.
5. Les propositions reçues après la date limite pour la soumission de propositions ne seront acceptées qu'à l'appréciation de la Bourse.
6. Toutes les propositions sont exécutoires pour la période de 30 jours qui suit la date de clôture. Le répondant qui souhaite modifier une proposition doit la retirer au moyen d'une lettre et soumettre une nouvelle proposition avant la date limite pour la soumission de propositions.
7. Le répondant peut révoquer sa proposition à tout moment avant la clôture de la demande moyennant un avis écrit par courriel à jelkaim@m-x.ca.
8. Les mainteneurs de marché retenus devront signer une convention de mainteneur de marché (« CMM ») avec la Bourse avant d'être admis au programme. La Bourse ne peut accepter de signer une CCM qu'avec un PA ou PAÉ ayant un statut en règle et en conformité avec les règles et procédures de la Bourse.

9. Les mainteneurs de marché retenus seront tenus, directement ou par l'intermédiaire de leur membre compensateur (responsable du processus d'attribution), de mettre en place un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse, et devront également mettre en place un compte auxiliaire polyvalent (c'est-à-dire un compte client compensé) à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC »)

Tableau 1

Renseignement demandé	Réponse
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Nom de la société	
Adresse de la société	
Personne-ressource à l'égard de la DDP :	
Nom et fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique (courriel)	
Service de la société	
PA ou PAÉ	
Capacité d'ouvrir un compte auxiliaire	
Membre d'autres Bourses	
Personnel – nom et nombre	
<ul style="list-style-type: none"> • Négociateurs 	
<ul style="list-style-type: none"> • Programmeurs 	
TECHNOLOGIE/ACTIVITÉS/GESTION DU RISQUE	
Description des fonctions d'automatisation	
Outils de négociation	
Nom des fournisseurs indépendants de logiciels (FIL)	
Description des outils de gestion des risques	
Autres mesures de protection contre les risques	
CAPITALISATION/INFORMATION FINANCIÈRE	
Capital de maintien de marché	
Bilan	
Budget de risque	
EXPÉRIENCE EN MATIÈRE MAINTIEN DE MARCHÉ D'OPTIONS	
Nombre d'année – maintien de marché	
Description de l'expérience	
EXIGENCE D'ÉCART ET DE TAILLE	
Nombre minimal de contrats	
Écart maximal des marchés	

